

EN PARTICIPANT À CE PROGRAMME, VOTRE ENTREPRISE CONTRIBUE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ISSUES DE LA MIGRATION.

La mise en œuvre du projet PAVE est confiée à l'Hospice général en collaboration avec l'Agence trt, une agence de placement éthique et responsable.

Les conseillers en placement de l'Agence trt sont vos interlocuteurs privilégiés dans l'objectif de vous aider à trouver des personnes qui répondent aux profils recherchés.

Un partenariat entre le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), l'Agence trt et l'Hospice général.

BIE

88, route de Chancy
1213 Onex
integration.etrangers@etat.ge.ch

Agence TRT

Rue de gares 16
1201 Genève
022 707 70 40
info@agence-trt.ch

Hospice général

pave@hospicegeneral.ch



Avec le soutien de la République et canton de Genève — Imprimé à 2 000 exemplaires — Photographie: Magali Girardin

Programme d'aide vers l'emploi (PAVE)



« Le travail est une valeur et une langue universelle. »
Emile Galland, chef du Service des Espaces Verts
de la commune du Grand-Saconnex

LE PAVE, une action pour favoriser l'emploi des personnes issues de la migration

Qu'est-ce que le PAVE ?

Le programme d'aide vers l'emploi (PAVE) a été initié par la Confédération et est destiné à favoriser l'intégration professionnelle durable des personnes réfugiées (permis B réfugié et F réfugié) et admises à titre provisoire (Permis F).

Afin qu'elles puissent pleinement offrir leurs compétences et s'insérer sur le marché du travail, ce projet est mis en place pour encourager les employeurs à leur ouvrir les portes de leurs entreprises.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CE PROGRAMME ?

- Une prise en charge du salaire brut de l'employé à hauteur de 40 %, pendant 6 mois
- Le financement d'une formation complémentaire liée à l'emploi en cas de besoin
- La mise à disposition de candidats déjà soigneusement sélectionnés pour leur motivation et leurs compétences
- Tester les compétences des candidats grâce au stage préalable à l'engagement
- Un coaching personnalisé par un conseiller en placement de l'Agence trt
- Une aide administrative liées à l'engagement

QUEL EST VOTRE ENGAGEMENT ?

- Offrir un contrat en CDI et le maintenir pour une durée d'au moins un an après la fin du versement des allocations liées au programme